

*CONSEIL D'ARRONDISSEMENT*

*COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2015*

Le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 20h25 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

**PRESENTS :**

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION

**EXCUSES :**

M. Jean-Yves SECHERESSE  
M. Thierry BRAILLARD  
Mme Corinne IEHL  
M. Kear Kun LO  
Mme Laure DAGORNE

**POUVOIR A :**

Mme PICOT  
  
M. CHELLALI

**1 - Attribution d'une subvention d'équipement de 349 000 euros au CCAS de la ville de Lyon pour le renouvellement du mobilier et du matériel suite aux rénovations des résidences personnes âgées 2012-2020. Approbation et autorisation de la signature d'une convention de financement correspondante. Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015/3 - Programme n° 00001 - Opération n° 60034526.**

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Cette délibération me permet de faire un point sur les rénovations de nos résidences seniors sur la ville de Lyon.

Nous avons engagé un gros chantier de rénovation. Depuis 2008, nous avons rénové la plupart de nos résidences. Sont encore en cours sur le territoire de Lyon 5 résidences.

Sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, nous avons 2 résidences : la résidence Marc Bloch et la résidence Jean Jaurès. On a procédé à la rénovation de tout le mobilier de ces deux résidences et je vous invite à aller déjeuner au restaurant de Jean Jaurès ou du Colombier afin de constater la qualité du mobilier choisi.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme MARION : Madame le Maire, vous avez oublié l'approbation du conseil d'arrondissement précédent.

Mme LA MAIRE : Effectivement, je le ferai à la fin de notre séance.

**2 - Lyon 7<sup>e</sup> – Mise à disposition à titre gratuit par la ville de Lyon au profit de l'OPAC du Rhône d'une partie de la parcelle cadastrée CE 8 dans le cadre de la réhabilitation du Centre d'Hébergement de Résidence Sociale (C.H.R.S.) Carteret sis 21 Rue Saint Jean de Dieu – EI 07123.**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit pour nous de voter une délibération mettant à disposition à titre gratuit par la ville de Lyon au profit de l'OPAC du Rhône d'une partie de la parcelle où est installé actuellement le Centre d'Hébergement de Résidence Sociale (C.H.R.S.) Carteret sis 21 Rue Saint Jean de Dieu qui accueille des personnes en grande exclusion.

Des travaux de construction de mobile home en bois sont en cours, le CHRS réintégrera les lieux dès que les travaux seront terminés.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**3 - Opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée commerciaux des quartiers des Pentès de la Croix-Rousse, Moncey et Guillotière (1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements) : prolongation de la phase 3 de l'opération FISAC et approbation d'avenants à des conventions.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Par décision du 2 mars 2009, M. le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a notifié à la ville de Lyon l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 86 450 € et d'une subvention d'investissement de 240 000 € au titre de la troisième phase de l'opération urbaine de revitalisation des rez-de-chaussée commerciaux des notamment du 7<sup>e</sup> arrondissement, faisant appel au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Cette opération urbaine collective s'inscrit dans l'objectif de développer l'offre d'immobilier d'activités dans les sites prioritaires du volet Développement économique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération et de la ville de Lyon signé le 27 juin 2007.

Le périmètre de l'opération concerne le pour le 7<sup>e</sup> arrondissement le secteur Guillotière.

L'objectif principal de la 3<sup>e</sup> phase est de réhabiliter 25 locaux dans la Guillotière.

Le deuxième objectif est le volet fonctionnement destiné à mettre en place des actions d'animations commerciales pour un budget global de fonctionnement de 230 000 euros.

Les actions de fonctionnement qui ont été menées sont, pour la Guillotière, la réalisation d'un diagnostic commercial et la conception d'un schéma de développement économique.

D'autre part, pour l'ensemble des secteurs, un outil de suivi des rez-de-chaussée commerciaux, est développé : l'observatoire du commerce.

Aujourd'hui, il est nécessaire de pérenniser ces nouvelles installations commerciales par la mise en œuvre des actions d'animation commerciale, de communication et un accompagnement renforcé des commerçants et des porteurs de projet.

Sur le secteur Guillotière, la poursuite de la mise en œuvre du Schéma de Développement Economique coordonné à la réalisation des projets urbains sur le secteur, est nécessaire. En effet, en partenariat avec la ville de Lyon, la Métropole de Lyon travaille à la réalisation d'un projet urbain structurant, sur le quartier sud Guillotière, avec la création d'un nouvel espace public, place Mazagran.

Il conviendra d'accompagner ce projet par une revitalisation commerciale ciblée, notamment sur les rues Montesquieu, Sébastien Gryphe et rue de Marseille.

Aussi, afin de poursuivre dans les meilleures conditions l'ensemble des actions de la phase 3 de cette opération urbaine, les partenaires de l'opération - l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la ville de Lyon - ont sollicité auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), service gestionnaire des fonds FISAC, une nouvelle prolongation jusqu'au 30 juin 2016.

Dès lors, il apparaît nécessaire que l'ensemble des partenaires, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et les chambres consulaires, signent un nouvel avenant à la convention du 18 mai 2010, qui portera le terme de l'opération urbaine au 30 juin 2016.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**4 - Groupe scolaire Marcel Pagnol – Bâtiment modulaire, restaurant, accessibilité et réaménagement – 46 rue Lieutenant Colonel Girard à Lyon 7<sup>e</sup> - Opération n° 07001535 – Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie l'autorisation de programme n° 2009-2, programme n° 00006.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne une adaptation du montant de l'opération visant l'installation d'un nouveau restaurant au sein du groupe scolaire Marcel Pagnol, ainsi que des travaux d'accessibilité et de réaménagement au sein de cet établissement.

L'EPAD (étude préalable à la décision) était de 1 735 200 euros et, après consultation des structures impliquées dans la mise en œuvre de cette opération, son coût s'élève à 2 015 000 €.

Cette opération est vivement attendue par la communauté éducative du groupe scolaire Marcel Pagnol puisque, les enfants pourront bénéficier d'un nouveau restaurant scolaire dès la rentrée 2016.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **5 - Programmation classes transplantées de janvier à juin 2016 et inscriptions budgétaires.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Notre conseil d'arrondissement a l'habitude de se prononcer sur ce type de rapport. Il s'agit en effet de la programmation des classes transplantées pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Comme d'habitude, ces classes se traduisent par des séjours libres, péniches, par des classes science.

Cette fois-ci, plus de 3 000 enfants sont concernés par ces séjours et comme vous avez pu le lire, des classes de 8 écoles du 7<sup>e</sup> arrondissement bénéficieront de ces séjours.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **6 - Autorisation de signer le troisième Contrat Enfance Jeunesse (2015-2018) et un Contrat Enfance Entreprise avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Comme vous le savez, le Contrat Enfance Jeunesse met en lumière un partenariat étroit entre la ville de Lyon et la CAF du Rhône, en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Ainsi, ce rapport rappelle les objectifs du le Contrat Enfance Jeunesse de la ville de Lyon et ceux de la CAF.

Par ailleurs, de manière exhaustive, il dresse un bilan quantitatif et qualitatif du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2011/2014.

Pour la période 2015/2018, dans sa démarche prospective, au niveau du volet enfance, il me semble important d'attirer votre attention sur la possibilité d'intégrer par voie d'avenant, la création d'un équipement de petite enfance au niveau de Sergent Blandan.

Enfin, au niveau du volet jeunesse, il me semble important de souligner les projets autour de l'amélioration de la formation des animateurs, de la mise en place d'outils de pilotage du suivi d'évaluation du PEDT que vous connaissez très bien et de l'accueil des enfants en situation d'handicap ou encore, des projets de développement au niveau de Gerland, à savoir le pôle social et culturel et au niveau de la Guillotière, le pôle loisirs périscolaires associé au groupe scolaire Veyet.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : *Madame le Maire, quelques remarques sur ce rapport.*

*D'abord, d'un point de vue général, sur ce Contrat Enfance Jeunesse, il s'étend de 2015 à 2018, soit 4 années. Or, si je prends le volet Petite Enfance et les crèches, les ouvertures d'équipement ne concernent finalement que l'année 2015.*

*Pour 2016, 2017 et 2018, rien n'est indiqué.*

*Sur notre arrondissement, les 5 places de Simone de Beauvoir sont quelque part, artificielles, dans la mesure où il s'agit plus d'un redéploiement de l'existant permis par la suppression des horaires élargis.*

*Quant aux promesses de campagne, nous avons vu ce qu'il était advenu du projet sur Crestin.*

*Nous voyons apparaître aujourd'hui, un nouveau projet sur Sergent Blandan, dont on ne sait ni le nombre de places précis – on parle de 20 berceaux puis de 30 – ni le lieu précis, ni la date prévisionnelle de mise en service.*

*Dans la délibération, il est inscrit ce qui est susceptible d'être proposé, par avenant d'ici à 2018 et, dans la présentation faite en commission, ce serait au-delà de 2018.*

*Sur Gerland, nous n'avons pas beaucoup plus d'informations sur le projet des Girondins et, quand nous voyons que le Pôle social et culturel est indiqué comme livrable en 2021, nous voyons mal comment la crèche pourrait arriver avant.*

*Elle serait donc plutôt dans le 4<sup>e</sup> Contrat Enfance-Jeunesse 2019/2022. Face à ces constats, nous espérons que le développement d'initiatives privées comme les micro-crèches ou des crèches d'entreprise, permettront de répondre à la demande des familles.*

*Sur le volet jeunesse, les projets pour notre arrondissement sont plutôt lointains avec le Pôle loisirs périscolaires de Veyet, évoqué pour 2018 et, le Pôle social et culturel des Girondins pour 2021.*

*Pour Veyet, qu'entendez-vous par le Pôle loisirs périscolaires : s'agira-t-il d'une structure dédiée uniquement au périscolaire ou un fonctionnement extrascolaire sera-t-il possible ?*

*Dans les promesses de 2014, figurait également la relocalisation éventuelle de la Maison de l'Enfance ; rien ne figure dans cette délibération. Où en êtes-vous ?*

*Voilà, Madame le Maire, les quelques réflexions et interrogations que nous inspirait ce Contrat Enfance-Jeunesse 2015/2018 sur lequel nous nous abstiendrons.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(4 abstentions) : M. GEURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)**

**7 - Attribution d'une subvention d'investissement de 350 000 euros à l'Association Canoë Kayak Lyon Oullins La Mulatière "CKLOM", en vue de la réalisation d'une base nautique et de locaux modulaires à usage de bureaux, vestiaires et base logistique, situés 3 rue Antonin Perrin/quai du Canada à Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation et autorisation de signature de la convention de participation financière d'investissement correspondante - Opération n° 07290002 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015/1 "Aménagement équipements sportifs 2015-2020", programme 00004 Sport.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER: Nous avons déjà eu l'occasion de présenter dans cette assemblée différentes délibérations relatives à ce projet.

Je rappellerai 2 ou 3 éléments : ce projet doit permettre de disposer pour cette association, d'espaces pour des bureaux, salle de réunions, vestiaires mais également, d'espaces extérieurs, pour le stockage de différents éléments servant à la pratique de canoës, du kayak et disciplines associées.

Cette délibération porte sur une subvention de 350 000 euros versés à cette association qui représenteront 30% du budget et, comme cela a été mentionné en commission finances, il faut souligner la participation importante de partenaires privés à cette opération, notamment la Compagnie Nationale du Rhône, à hauteur de 600 000 euros aussi bien par des apports en nature, puisqu'elle fournit une partie des containers qui vont servir à l'aménagement de cette base nautique, en numéraire.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**  
M.BLACHIER ne prend pas part au vote.

**8 - Lancement de l'opération n° 60024663 « Rénovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020 » et affectation d'une partie de l'AP 2015-3, programme 20012.**

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la ville de Lyon qui comprend le projet « Sanitaires publics gestion et maintenance ».

Le territoire lyonnais compte environ 120 sanitaires publics dont 21 pour le 7<sup>e</sup> arrondissement. Ils sont soit en pleine propriété, soit gérés en location/maintenance pour une durée déterminée.

Il existe cinq types de sanitaires publics :

Les sanitaires anciens : nous n'en avons pas dans notre arrondissement.

Les vespasiennes (aussi appelés urinoirs) : nous en avons 3 dans notre arrondissement.

Les sanitaires à entretien automatique : ce sont des sanitaires plus récents qui sont soit la propriété de la ville de Lyon (12 sanitaires dans notre arrondissement), soit gérés en location/maintenance pour une durée de quinze ans (3 sanitaires dans le 7<sup>e</sup>).

Ils sont dans un état vieillissant et nécessitent pour la plupart d'être rénovés.

Les sanitaires autonomes : dans notre arrondissement nous avons des toilettes sèches (une seule).

Enfin, les sanitaires surveillés : nous en avons un seul dans notre arrondissement.

La phase 1 des travaux de rénovation couvrant la période 2016 à 2018 est évaluée à 600 000 euros.

Ce seront donc 12 sanitaires automatiques et 3 vespasiennes qui seront concernés par ces rénovations dans notre arrondissement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**9 - Jardins partagés - Renouvellement de 7 conventions d'occupation temporaire de terrains à usage de jardins partagés avec les associations "Les Coccinelles de Sans-Souci", 30 rue Jeanne Hachette à Lyon 3<sup>e</sup>, "Réseau Santé", 61 rue Chazière à Lyon 4<sup>e</sup>, "Centre social Croix-Rousse", 61 rue Chazière à Lyon 4<sup>e</sup>, "Association Jardins du Château", angle rue Joliot Curie et avenue de Ménival à Lyon 5<sup>e</sup>, "Les Terrasses", 27 montée du Chemin Neuf à Lyon 5<sup>e</sup>, "Lopins urbains", 4 rue des Machabées à Lyon 5<sup>e</sup> "Brin d'Guill", 9 rue Robert Cluzan à Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation et autorisation de signer des conventions.**

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Depuis plusieurs années, la ville de Lyon met à disposition à des associations d'habitants ou structures socio-éducatives des terrains à usage de jardins partagés.

Les projets qu'elles portent permettent à leurs adhérents et aux habitants de se retrouver autour de projets collectifs et de contribuer à la dynamisation et à l'embellissement de leur quartier, permettant ainsi de renforcer le lien social, toutes générations confondues, autour d'activités de jardinage ou autres activités pédagogiques.

Il est proposé de poursuivre le soutien de la ville de Lyon par le renouvellement de conventions d'occupation temporaire de terrains : jusqu'au 31 décembre 2018, à l'association Brin d'Guill pour l'animation et la gestion du jardin partagé, « Jardin Cluzan », situé 9 rue Robert Cluzan, d'une superficie de 215 m<sup>2</sup> et représentant une valeur locative annuelle de 860 €.

Les valeurs locatives font l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite subvention dans le cadre de la présente convention.

A chacune des conventions, sont joints en annexes des plans de localisation du terrain ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**10 - Patrimoine bâti de la Ville – Poursuite des opérations 60021829 "Remplacement des menuiseries extérieures 2015-2020" et 60021832 "Mise en conformité des installations électriques des bâtiments 2015-2020" - Lancement de l'opération 60021850 "Isolation des bâtiments de la Ville de Lyon 2015-2020" et affectation complémentaire et ou d'une partie des AP 2015-7, 2015-13, 2015-4, programme 20020 "Conservation du patrimoine bâti Tous secteurs".**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Trois types d'opérations sont inscrites dans cette délibération :

- la première concerne le remplacement de menuiseries extérieures : dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, cela concerne le groupe scolaire Berthelot, le groupe scolaire Marc Bloch, le centre Berthelot et le complexe sportif Delessert.

- la deuxième est la mise en conformité des installations électriques de bâtiments, il s'agit du Groupe scolaire Marcel Pagnol, du Palais des Sports, du stade de Gerland et du complexe sportif Delessert, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

- l'isolation thermique de bâtiments, il n'y en a pas dans notre arrondissement.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**11 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2016.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : On voit passer régulièrement ce rapport dans notre arrondissement ; il permet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2016.

Cela concerne pour notre arrondissement sur l'année 2016, des aménagements de la piscine du Rhône avec l'aménagement d'une zone ombragée très demandée par les utilisateurs du centre nautique Tony BERTRAND, également pour des travaux d'aménagement sur le Centre d'histoire et de la résistance et la déportation, la mise en œuvre d'une première tranche d'aménagement sur le terrain du Colombier sur lequel le conseil de quartier Jean Macé avait travaillé. On va pouvoir mettre en place la première tranche d'aménagement.

Des réflexions sur la création d'une aire de jeux d'eau au niveau des aires de jeux du parc de Gerland et enfin, la rénovation de l'éclairage public sur le boulevard Yves Farge, rue Etienne Rognon, rue Louis Densard et la rue Camille Roy.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**12 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Le Toit Familial pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 491 947 euros - Opération : acquisition en VEFA de 5 logements (3 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 30-32, rue des Girondins à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit d'une demande de garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Le Toit Familial pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 491 947 euros pour une opération d'acquisition en VEFA de 5 logements (3 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 30-32, rue des Girondins à Lyon 7<sup>e</sup>

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : Juste pour dire que notre groupe s'abstiendra sur ce rapport suivant notre ligne politique.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(3 abstentions** : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

**13 - Garantie sollicitée à hauteur de 70 % par l'OGEC Saint Michel pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 720 980 euros - Opération : création de deux classes supplémentaires, rénovation d'une partie de l'école et réaménagement de la cantine située 50, rue du Professeur Grignard à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit aussi d'une garantie sollicitée à hauteur de 70 % par l'OGEC Saint Michel pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 720 980 euros pour une opération de création de 2 classes supplémentaires, rénovation d'une partie de l'école et réaménagement de la cantine située 50, rue du Professeur Grignard à Lyon 7<sup>e</sup>

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**14 - Rémunération des agents recenseurs - Campagne de recensement de la population – 2016.**

Rapporteur : Richard BRUMM



M. BRUMM : La base de rémunération de ces agents est de 5 euros bruts par logement recensé.  
Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **15 - Avis de l'arrondissement sur les subventions annexées au budget 2016.**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Le conseil d'arrondissement en vertu des textes en vigueur est obligatoirement consulté sur le montant des subventions que le conseil municipal se propose d'attribuer aux associations dont l'activité s'exerce dans le seul arrondissement ou au profit des seuls habitants de l'arrondissement, quel que soit le siège des associations.

Il s'agit de subventions de bases attribuées annuellement à ces associations, pour leur fonctionnement, qui sont versées dès le mois de janvier, qu'il faut bien différencier de ce qui peut se produire en cours d'années, c'est-à-dire des dossiers individualisés de subventions qui peuvent être présentés à l'occasion de manifestations spécifiques.

L'avis du conseil d'arrondissement ne peut, aux termes de la loi, majorer le montant global des crédits consacrés par le budget communal à ces associations mais, il peut émettre un avis dans lequel il peut faire connaître son souhait de voir les subventions réparties différemment.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(3 abstentions** : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

## **16 - Ilot Rognon – Installation de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) et de la Mission Locale – 24, rue Etienne Rognon à Lyon 7e - Opération n° 07075592 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme 00008.**

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme CONDEMINE : Vous avez adopté le 9 juillet 2015 un plan d'équipement pluriannuel de la ville de Lyon suivi le 17 décembre 2015 de l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière de ce plan d'équipement.

Aujourd'hui, il s'agit d'adopter l'autorisation de commencer les travaux d'aménagement des locaux qui appartiennent à la ville de Lyon et qui sont situés 24 rue Rognon. Ils sont destinés à accueillir les sièges de la Mission Locale et de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon.

Cette opération était inscrite, il n'y a rien de nouveau, si ce n'est ce projet de regroupement au sein de ces nouveaux locaux. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de mutualisation entre ces 2 outils territoriaux de la ville de Lyon, à la fois avec la mise en place d'antennes mutualisées de proximité comme il y en a une à Gerland, rue Georges Gouy, et la mise en place d'un service entreprise commun entre les structures et d'un plan d'actions mutualisé destiné à favoriser l'accès à l'emploi pour les publics et pour les entreprises.

Le regroupement des sièges dans ces nouveaux locaux présente plusieurs avantages : d'une part, des économies d'échelle et une diminution des coûts de fonctionnement qui sont attendues dans le cadre de la recherche des marges de manœuvre et d'autre part, une nouvelle organisation du

fonctionnement des 2 structures qui seront réparties au sein de ces nouveaux locaux, non plus par structure mais par pôle de compétences mutualisé à destination d'un meilleur service au public.

L'installation définitive des structures est prévue pour fin 2016.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : *Nous approuvons ce projet de relocalisation de la Maison de l'Emploi et de la Formation avec la Mission Locale dans ces locaux situés derrière le Centre Berthelot, ce qui nous paraît aller dans le bon sens ne serait-ce que d'un point de vue budgétaire puisque, d'un côté nous avons des locaux désormais vides et de l'autre un loyer élevé sur le boulevard Vivier Merle.*

*Est-ce que cette nouvelle localisation va avoir une incidence sur l'antenne de Gerland ?*

Mme CONDEMINÉ : *Non, c'est complètement indépendant : il s'agit de relocaliser l'antenne du boulevard Vivier Merle qui effectivement a un loyer qui coûte cher ; c'est indépendant de l'antenne de la rue Georges Gouy pour laquelle nous cherchons une relocalisation ailleurs dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.*

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2015 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h50.